

Juin 2011
Numéro 37

@propos

le journal de Jean Besson

Sénateur de la Drôme



Les collectivités locales et en particulier les communes rurales n'ont pas été épargnées ces derniers mois par la politique du gouvernement. En premier lieu, la réforme territoriale qui a été votée d'extrême justesse au Sénat, marque un net recul de la décentralisation.

D'autre part, les finances publiques locales ont connu des changements profonds qui laissent dans l'incertitude les élus locaux et les plongent dans le désarroi. Enfin, l'abandon programmé par l'Etat des services publics locaux contribue à créer un malaise des territoires qui ne peut rester sans réponse.

Dans ce contexte, j'appelle de mes vœux avec mon groupe parlementaire la mise sur pied d'« un acte III de la décentralisation » garantissant notamment l'autonomie fiscale des collectivités territoriales et la solidarité financière.

Par ailleurs, dans la perspective de l'élection présidentielle de 2012, je milite pour que, parmi les engagements du candidat socialiste, soit bien inscrite la création d'un « bouclier rural ». Celui-ci sera le levier indispensable à l'investissement massif dans l'accès au numérique, l'amélioration des infrastructures de transports, le soutien bancaire aux PME, le maintien du commerce et de l'artisanat...

Le monde rural est une richesse vitale pour la France et le Sénat doit continuer à représenter ses intérêts avec force et conviction. C'est pourquoi, je suis intervenu récemment à la Haute Assemblée contre la désertification médicale en particulier dans les Baronnies Provençales, pour la promotion des produits du terroir qui sont un vecteur important de développement local, pour le développement du tourisme et le service postal de proximité....

Contrairement à ce que pense ce gouvernement, la présence des services publics dans le monde rural ne relève pas d'une politique passéiste, pas plus que l'égalité d'accès aux soins médicaux est une idée dispendieuse et dangereuse.

Je suis convaincu que ces combats ne sont pas d'arrière garde, bien au contraire: ils sont au cœur des aspirations de nombre de nos concitoyens qui souhaitent vivre dans des territoires apaisés, offrant une vraie qualité de vie...

Cordialement.

Plus d'informations sur www.jeanbesson.net



Cabinet parlementaire de Jean BESSON

Assistants parlementaires

Pierre-Henry Cordier

Hervé Rasclard

BP 12626-26958 VALENCE cedex 9

Tel : 04.75.55.55.51

Fax : 04.75.56.31.88

E-mail : besson.jean@wanadoo.fr

Site : www.jeanbesson.net

Les produits du terroir, vecteurs de développement local



En tant que Président du groupe d'études sur l'oléiculture au Sénat, Jean Besson a organisé à la Coopérative de Nyons, aux côtés de l'Afidol et de l'Institut du Monde de l'Olivier, un colloque parlementaire sur le rôle des collectivités locales dans le soutien aux produits oléicoles.

Il a ainsi réuni des parlementaires dont François Trucy, Claude Domeizel, Jacques Blanc ainsi que les professionnels du secteur afin de dresser un état des lieux et tracer des perspectives de développement de la filière.

L'une d'elles est d'ordre réglementaire. Elle consiste à ouvrir plus largement les

marchés publics de la restauration dans les écoles, les collèges, les lycées aux produits oléicoles.

A ce jour, les achats des produits alimentaires se font sans aucune référence possible à un mode de production particulier, à un label ou à une zone géographique de provenance, ce qui exclut de fait la présence des produits locaux de qualité dans les cantines ou les restaurants d'entreprise.

A ce propos, le ministre de l'Agriculture Bruno Le Maire, a promis qu'un décret serait pris réformant le Code des marchés publics et son article 53 relatif à l'attribution des marchés, **l'objectif étant l'introduction de « la proximité du producteur comme critère d'allocation des marchés publics ».**

Cette disposition est très attendue par les professionnels des filières agroalimentaires de proximité.

Aussi, Jean Besson a demandé au gouvernement quand et selon quelles modalités l'engagement de modifier le code des marchés publics sera tenu.

Jean Besson a interpellé le Ministre de l'Agriculture sur la libéralisation des droits de plantation des vignes qui doit intervenir dans l'Union européenne au 1^{er} janvier 2016.

Ce système permet d'assurer un équilibre entre l'offre et la demande en conditionnant le droit à la plantation à l'existence de débouchés commerciaux.

Les viticulteurs dénoncent avec raison les conséquences néfastes que ne manquerait pas d'entraîner la suppression de ce dispositif : surproduction, remise en cause des efforts qualitatifs, pertes d'emplois et « délocalisation » des vignobles. Jean Besson a d'autre part voté une motion aux côtés du Syndicat des vins AOC Crozes-Hermitage contre cette mesure.

Il a par ailleurs co-signé toujours dans le but de promouvoir la viticulture, **une proposition de loi visant à ce que le vin fasse partie du patrimoine culturel et gastronomique protégé en France.**

Rhône-Alpes Tourisme en pleine évolution

A la suite de la démission du Président Gérard Perissin-Fabert, Jean Besson est devenu Président par intérim du Comité Régional du Tourisme.



Jean Besson aux côtés de Claude Comet, conseillère régionale déléguée à la montagne et au tourisme (©photo Michel GODET)

Cette nouvelle responsabilité est cohérente avec le parcours d'élus de Jean Besson qui a consacré une grande partie de sa vie publique au développement du tourisme en particulier en Drôme Provençale mais aussi au niveau régional et national.

Il est en effet actuellement membre du Conseil National du Tourisme.

Jean-Jack Queyranne, Président du Conseil régional, a jugé opportun qu'une réflexion soit conduite, sous forme d'audit, sur les missions actuelles et futures de Rhône-Alpes Tourisme ainsi que sur l'évolution éventuelle de ses statuts.

Cette réflexion doit notamment porter sur les modalités de relation entre Rhône-Alpes Tourisme et la Région, son prin-

cipal financeur. Par la suite, c'est une Assemblée Générale qui élira le nouveau Président du CRT. Dans tous les cas, Jean Besson restera dans la gouvernance.

Les enjeux sont en effet de premier ordre pour le développement des territoires. Le tourisme, rappelons-le, est devenu un secteur clé de l'économie rhônalpine : deuxième ou troisième région touristique (après l'Île de France et Provence-Alpes Côte d'Azur).

Avec un chiffre d'affaires annuel de 10 milliards d'euros, le tourisme représente 7,5% de la richesse régionale. (Produit Intérieur Brut).

Le secteur, qui compte beaucoup de professionnels indépendants, emploie directement 100 000 salariés et génère 100 000 emplois induits.

Il contribue d'une manière essentielle à l'économie des secteurs de montagne puisque 70% du chiffre d'affaires du tourisme est réalisé dans ces zones géographiques.

Et la Drôme a par ses caractéristiques une vraie carte à jouer !

La loi NOME : la voie ouverte à l'augmentation des prix de l'électricité

La loi portant sur la Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité (NOME) entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2011.

Elle prévoit la création d'un système inédit qui, sous le nom barbare d'Accès régulé au nucléaire historique (Arenh), va obliger EDF à vendre jusqu'à un quart de la production de ses centrales nucléaires à ses concurrents : GDF Suez, Poweo, Direct Énergie, etc.

L'idée est de faire profiter les nouveaux fournisseurs d'énergie, qui ont du mal à trouver leur place sur ce marché, des bas coûts de production d'EDF.

Les pouvoirs publics ont fini après de nombreuses tergiversations à fixer le prix de l'Arenh à 40€ le mwh au 1er juillet 2011 et à 42€ le mwh au 1er janvier 2012. La Commission de Régulation de l'Énergie, (CRE) a validé la fixation du prix de revente à 40 euros mais elle refuse pour l'heure de donner un blanc-seing à la décision du gouvernement de passer à 42 euros.

Il reste que les craintes exprimées alors par Jean Besson et ses collègues socialistes (lors de l'examen de ce projet de loi) sur le risque de hausse substantielle des tarifs de l'élec-



tricité, se confirment. La loi NOME prévoit en effet dans son article 13 que le prix facturé par EDF et les tarifs réglementés payés par le consommateur convergeront au plus tard au 31 décembre 2015. Conséquence de la décision gouvernementale, le prix de l'électricité devrait bondir en France d'au moins 25 à 30%, sachant que le prix actuel de l'électricité nucléaire facturé au particulier au tarif réglementé est estimé à 31 euros par mégawatt-heure.

Par ailleurs, au cours des débats sur ce texte, le gouvernement s'était engagé à prendre par décret une disposition relative à **la mise en place d'un accès automatique au tarif social de l'électricité ou tarif de première nécessité.**

L'expérience montre en effet que ce dispositif permettant d'activer ce tarif souffre de grands dysfonctionnements.

Pour preuve, près de 800 000 attestations ont été adressées aux ayants droit potentiels de janvier à juin 2010. Seuls 200 000 d'entre eux y ont répondu. C'est pourquoi Jean Besson est intervenu au Sénat auprès du Ministre de l'Industrie afin de connaître la date de parution de ce décret qui s'avère plus que jamais nécessaire pour nos concitoyens les plus modestes.

La nécessité d'un « mix énergétique » plus équilibré

L'actualité à la suite de la catastrophe de FUKUSHIMA a légitimement suscité une énorme émotion et provoqué dans le même temps un débat sur l'avenir du nucléaire en France et dans le monde.



Bien entendu, des leçons doivent être tirées de ces événements tragiques : l'appel lancé par certaines associations à toujours plus de transparence sur la sécurité et la demande de l'Union Européenne de pratiquer des « stress tests » sur les centrales nucléaires sont

une bonne chose. Pour autant, Jean Besson a rappelé dans un entretien à la presse locale mais aussi au Sénat que l'énergie nucléaire est un élément essentiel de notre indépendance énergétique et qu'elle assurait (jusqu'à là) une relative sécurité des prix de l'électricité.

Par ailleurs, cette énergie n'est pas émettrice de CO₂. Certes, il est probable que la place du nucléaire sera à l'avenir moins dominante mais ce processus se fera de manière étalée dans le temps.

Il est impossible de procéder autrement car vouloir aller trop rapidement impliquerait un recours accru aux énergies fossiles (gaz et charbon), ce qui augmenterait les émissions de gaz à effet de serre et serait contradictoire avec notre engagement de lutte contre le réchauffement climatique.

Jean Besson est favorable à la mise en place d'un « mix énergétique » plus équilibré, qui prenne en compte une

plus grande diversité.

Les énergies renouvelables sont encore marginales dans notre « bouquet énergétique », le gouvernement ayant freiné les filières industrielles naissantes du renouvelable (éolien, photovoltaïque), et fait prendre à la France un retard important par rapport à ses voisins européens.

Par exemple, en 2009, la capacité de production en énergie renouvelable installée en France était de 9,4 GW, contre 36,2 en Allemagne.

Le moratoire de trois mois décidé début 2011 par le gouvernement sur les raccordements photovoltaïques n'a pas arrangé les choses.

En conséquence, il est urgent de mettre enfin en œuvre un plan d'investissements massifs en faveur des énergies renouvelables à l'échelle nationale et européenne et offrir un cadre réglementaire lisible et stable aux investisseurs et aux industriels.



Désertification médicale

Question orale adressée au Ministre de la Santé



Dans le cadre de la séance des questions orales au Sénat, Jean Besson a interrogé la secrétaire d'Etat chargée de la Santé, Madame Nora Berra

sur le risque de désertification médicale dans la Drôme et en particulier dans les Baronnies Provençales.

Même si les élus locaux aux côtés des professionnels de santé luttent d'arrache pied pour essayer d'attirer de nouveaux généralistes, il est fort à craindre que sans l'intervention volontariste et rapide de l'État, l'offre de soins continuera à se dégrader.

La situation est d'autant plus préoccupante que les statistiques montrent que dans le sud du département, 62% des médecins ont plus de 55 ans.

Jean Besson a souhaité ainsi connaître les mesures que le gouvernement comptait prendre afin de redynamiser une médecine de proximité bien mal en point. La baisse du nombre des médecins se double en Drôme Provençale de menaces sur le secteur hospitalier. Les hôpitaux de Buis les Baronnies, Nyons, Dieulefit, ainsi que la maternité de Valréas ne peuvent en aucun cas être sacrifiés sur l'autel de la rentabilité. L'accès égalitaire et universel à la santé reste la base de notre contrat social qu'il nous faut absolument préserver.



Avec son groupe parlementaire, Jean Besson a présenté au Sénat une proposition de résolution visant à évaluer les conséquences de la Révision Générale des Politiques Publiques pour les collectivités territoriales.

Lancée le 10 juillet 2007 par le Président de la République, la RGPP a pour ambition de moderniser l'action de l'État en couvrant l'ensemble des politiques publiques. Or, cette réforme de l'État n'a fait l'objet, à ce jour, d'aucune évaluation.

Les retours de terrain sont pourtant éloquents et vont dans le même sens : la RGPP a pour conséquences, de fait, une diminution des moyens d'action des services déconcentrés, une remise en cause des services publics locaux, une réduction des appuis de l'État aux collectivités territoriales.

Les effets de cette politique doivent donc être évalués précisément en particulier sur le développement de nos territoires.

Les trois sénateurs de la Drôme, Didier Guillaume, Bernard Piras et Jean Besson réunis au Sénat lors de la visite des Maires, des adjoints et des conseillers municipaux de la Drôme.

Chaque année, ils ont plaisir à accueillir les élus drômois à l'occasion du Congrès des Maires.



Les responsabilités de Jean Besson au Sénat

Membre de la Commission des Affaires Etrangères et de la Défense ; Président du groupe interparlementaire France-Chine
Vice-Président du groupe d'études sur l'énergie
Président du groupe oléicole.

Ses dernières interventions

- Aide apportée aux maires ruraux
- Disparition programmée du régime forestier
- Coût et financement des compteurs électriques intelligents
- Evolution chiffrée de la présence postale dans le Drôme
- Conséquences de la suppression du bonus écologique pour les véhicules GPL
- Recherche et développement dans le domaine du stockage du CO2
- Suppression des droits de plantation
- Statistiques relatives aux installations agricoles dans la Drôme
- Niveau des pensions agricoles
- Rapporteur de la Convention portant sur la coopération militaire entre la France et le Kazakhstan
- Rapporteur du projet de loi sur la convention postale universelle et les services de paiement postaux
- Proposition de loi visant à instaurer la scolarisation dès l'âge de trois ans



Jean Besson a reçu au Sénat une classe de Première du Lycée Gustave Jaume de Pierrelatte. Ce fut une journée instructive et citoyenne pour ces trente trois jeunes de la Drôme Provençale.